

## *Séance du Conseil Municipal*

*en date du*

*10 décembre 2019*

*L'an deux mil dix-neuf et le dix du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, Mme BAULAND Eliane, M. DUBUIS Jérôme, Mme DANJOUX Laëtitia, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, M. BAIZET Patrick, Mme PLAINARD Delphine, Mme BOYER Gaëlle, M. SIMON, Pascal Mme VERCHERE Simone, Mme CHAUDAGNE Suzanne,*

*Excusés : M. MURARD Franck*

*Secrétaire de séance : M. DUBUIS Jérôme*

### **I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES**

#### **➤ *Assemblée Générale du SIEVES***

Cédric BERAUD fait état des informations données et décisions prises lors de la dernière assemblée générale du Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin. Le programme de travaux de l'année 2020 fixé pour un montant de 707000€, ne prévoit pas de tranche sur notre commune qui a connu d'importants programmes de renouvellement de réseaux les années précédentes. L'assemblée générale a validé une augmentation du prix de l'eau de 1.65% nécessaire pour couvrir l'évolution des charges et abonder les programmes de travaux. La sécheresse de l'année 2019 faisant suite à celle plus importante en durée de l'année 2018, n'a pas entraîné de problèmes de distribution d'eau sur le périmètre du syndicat, comme ont pu en connaître certaines communes proches ayant dû acheter de l'eau. Au moment le plus critique, le rendement des sources n'est pas tombé en dessous de 75 m<sup>3</sup> par heure.

### **II. RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Patrick BAIZET rappelle que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2020 au 14 février inclus. Il précise que comme lors du dernier recensement de 2015, la commune sera divisée en 3 secteurs, et qu'à cet effet 3 agents recenseurs ont été recrutés : Madame Ginette GAUTHIER, Messieurs Guy BACOT et René BOHRER. Ils recevront une formation préalable les 7 et 14 janvier. Le conseil municipal approuve le calcul de la rémunération des agents tenant compte des frais de déplacement, du temps de formation, et du nombre de logements

### **III. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE**

René VALORGE rappelle qu'un agent adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe a pris une disponibilité pour création d'entreprise le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour un an, renouvelée le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Cet agent souhaite désormais prolonger cette mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une nouvelle période de 3 ans. Un agent contractuel avait été recruté au 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour pourvoir au remplacement. René VALORGE expose qu'il n'est plus possible de garder cet agent comme contractuel sur un poste fonctionnel, et propose donc de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal approuve cette création de poste au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **IV. ENVELOPPE CANTONALE 2020**

Jean-François DEMURGER fait état de la dernière réunion de la commission bâtiments qui a listé les travaux prioritaires à conduire en 2020 et évoqué les aides financières possibles à solliciter : la réfection du parvis de l'église en pierres jaunes très dégradé, la pose de stores et des modifications d'éclairage à l'école, et le changement de l'éclairage défectueux du terrain de football avec passage en leds. La commission propose de retenir la réfection du parvis de l'église pour inscription à l'enveloppe cantonale de solidarité, considérant que l'éclairage du terrain de football peut être accompagné par le district au titre du FFA, et que les travaux à l'école pourraient être financés par l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal approuve cette proposition et charge le maire de solliciter une aide du département au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour la réfection du parvis de l'église

### **V. ENVELOPPE CANTONALE DE VOIRIE 2020 :**

Jean-François DEMURGER présente un état récapitulatif des travaux qui avaient programmés depuis 2017 par la commission voirie en précisant ce qui a pu être réalisé en fonction des capacités budgétaires. Il rappelle qu'un dossier de demande de subvention avait été déposé en 2018 auprès du département qui a attribué une subvention de 16452€, non utilisée à ce jour. Des travaux seront donc engagés en 2020 en rapport avec cette subvention. La commission propose de déposer néanmoins un nouveau dossier de demande de subvention pour la réfection de la place du cimetière.

Le conseil municipal approuve cette proposition et charge le maire de déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale de voirie 2020 pour la réfection de la place du cimetière

### **VI. ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

René VALORGE explique que le schéma directeur du réseau d'assainissement date de 1998, qu'il est devenu obsolète, et qu'en l'absence de réactualisation, l'agence de l'eau comme le Département n'admettent pas de financer tous travaux quels qu'ils soient. Il précise par ailleurs qu'il convient d'engager également une réflexion sur une future station d'épuration. Celle à boues activées en service au lieu-dit le Grand Pré date en effet de 1984 et son positionnement en zone inondable pose question de même que le fonctionnement de ces équipements par temps de pluie. Il expose enfin que la commune est considérée comme prioritaire pour le financement tant pour les études que pour des phases travaux. La commission voirie-assainissement propose de mener conjointement les 2 études qui sont très complémentaires,

permettant d'avoir une vision prospective financière à moyen terme sur les travaux à conduire et de pouvoir mobiliser les financeurs.

Aussi le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la proposition de la commission de retenir le bureau d'études Secundo qui aura 2 missions : une première mission d'étude de filière et de positionnement pour la future station d'épuration, une seconde mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer et suivre la consultation pour un cabinet de maîtrise d'œuvre chargé d'élaborer le nouveau schéma directeur.

Le conseil municipal charge le maire de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau et du Département pour les 3 études : filière et positionnement de la station d'épuration, assistance à maîtrise d'ouvrage, élaboration du schéma directeur d'assainissement

## **VII. CŒUR VILLAGE 2020**

Jérôme DUBUIS fait état d'une rencontre récente avec EPORA pour faire le point sur la convention opérationnelle qui arrive bientôt à son terme et devra être prolongée par avenant jusqu'en 2022 ou 2023, avec possibilité de verser un nouvel acompte. Il rappelle l'intervention de l'Ademe prévu par arrêté préfectoral, pour conduire une étude plus approfondie sur une période longue recouvrant des temps humides et secs pour mieux cerner les pollutions des sols et de l'air. Il explique enfin, qu'en parallèle les travaux de dépollution pourraient être financés à hauteur de 55% dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME auquel EPORA pourrait candidater. René VALORGE informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter une aide de la Région sur le solde de l'opération au titre du Contrat de Plan Etat-Région ou du contrat ambition Région.

## **VIII. BILAN ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Cédric BERAUD présente l'évolution des consommations d'énergie établie par la mission SAGE (service d'assistance pour la gestion de l'énergie) du SIEL. Les consommations ont très nettement baissé entre 2009 et 2018 à la suite d'un certain nombre d'investissements réalisés en matière d'isolation, de changements de chaudières ou de mises en place de programmation par rapport aux périodes d'utilisation. En revanche, les dépenses ont diminué dans une bien moindre proportion du fait de l'augmentation du coût des énergies. Après une présentation de ces évolutions par bâtiment, Cedric BERAUD détaille les préconisations d'amélioration proposées par les techniciens du SIEL : programmations horaires pour le bâtiment cantine et maison des associations, contrat de maintenance pour les VMC, changement de la chaudière de l'école.

## **IX. NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

René VALORGE rappelle qu'un contrat d'assurance global avait été signé avec la SMACL avec effet au 1er janvier 2015, couvrant un contrat responsabilité civile, un contrat auto-collaborateur, un contrat dommages aux biens, un contrat promu, un contrat véhicules à moteur et un contrat protection juridique. Il explique que par courrier recommandé en date du 18 juillet dernier, la SMACL a fait part de son intention de dénoncer au 1er janvier 2020 le contrat dommages aux biens couvrant tous les bâtiments communaux et d'établir un nouveau contrat majoré de 30% justifié par un rapport sinistre à cotisation de

126% sur ce seul contrat. Cette position a été maintenue par courrier du 20 septembre, en dépit du courrier de recours du maire évoquant un rapport sinistre à cotisation sur l'ensemble des contrats de 76%. René VALORGE expose qu'il a alors consulté une autre compagnie GROUPAMA qui a fait une proposition beaucoup plus intéressante et à garanties au moins équivalentes.

Le conseil municipal valide la souscription d'un contrat VILLASUR pour le volet dommages aux biens au 1er janvier 2020, les autres contrats restant à la SMACL pour l'instant sauf majoration importante lors du prochain appel à cotisation.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal :

- Approuve la souscription d'un contrat d'entretien pour la chaudière gaz de la salle Maurice de Gatelier et propose de l'inclure dans une consultation globale pour toutes les chaudières des bâtiments communaux.
- Discute de l'organisation de l'inauguration de la salle communale du 21 décembre 2019.
- Décide de la date des vœux du maire le samedi 18 janvier 2020 à 10h30 à la salle communale

Le Maire

René VALORGE